



Elections des représentant.e.s du personnel

Au Conseil Scientifique de l'Inserm

Mandature de 2027 à 2031

Pour le collège C (Ingénieur.e.s et Technicien.ne.s)

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !**

**NE VOUS ABSTENEZ PAS
VOTEZ CGT**

Pourquoi des élu.e.s au Conseil Scientifique ?

Parce que le Conseil scientifique est l'instance décisive de l'évaluation,

Pour affirmer la place des personnels de l'Inserm au Conseil scientifique

C'est à ce niveau que se jouent les choix déterminants pour les unités, les équipes et les personnels mais également c'est dans cette instance que se discute les choix scientifiques et stratégiques pour l'Inserm.

C'est **la dernière étape après** les avis de l'université du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS),

et juste avant la décision finale du PDG qui entérine la validation ou l'invalidation de la création de la structure.

Pourquoi des élu.e.s SNTRS-CGT ?

Parce qu'il est indispensable qu'au CS siègent des élu.e.s issu.e.s du terrain !

Les élu.e.s SNTRS CGT sont engagé.e.s dans la défense des intérêts et des conditions de travail des personnels techniques et administratifs, trop souvent invisibilisé.e.s.

Parce que nous nous battons pour garantir la présence d'élue.e.s C lors des visites d'unités, l'un des rares moments où les personnels peuvent s'exprimer directement et collectivement.

Parce que nous avons l'expérience du terrain, nous défendons les personnels au quotidien, au plus près de nos réalités professionnelles, et nous avons la volonté de vous informer et de rendre compte de nos actions.

Du fait de notre présence à la fois dans les autres EPST (Etablissement Public Scientifique et Technique) et les universités qui constitue un appui essentiel. Ce réseau renforce l'efficacité et la cohérence de nos interventions

Ce réseau permet aux élu.e.s SNTRS CGT d'être formés et accompagnés tout au long de leur mandat



Le Conseil Scientifique (CS)

constitue un espace essentiel de dialogue. Il réunit l'ensemble des acteurs de la recherche et permet l'expression de sensibilités diverses en participant aux différents groupes de travail. C'est dans ce cadre qu'il est indispensable de faire entendre clairement nos positions et nos revendications.

Lors du dernier mandat nos élu.e.s ont participé aux groupes de travail :

- **Préservation de la biodiversité, sobriété et recherche en santé,**
- **Plateformes,**
- **Intelligence artificielle.**

Qui peut voter :

Fonctionnaires en position d'activité ou de détachement
Fonctionnaires accueillis en détachement à l'Inserm
Personnes employées en CDI

Quelle que soit votre tutelle (Inserm, CNRS ou université), ce vote vous concerne toutes et tous : la multi tutelle des structures fait que les décisions prises par les unes s'imposent aux autres.



Le paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est en profonde mutation.

Depuis près de vingt ans, les réformes successives favorisent une territorialisation autour de grands pôles, au prix d'inégalités croissantes.

Dans la continuité de ces orientations, la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) accentue cette dynamique en soumettant davantage la recherche publique et les formations universitaires aux intérêts des entreprises.

Avec vos élu·es SNTRS-CGT, tous ensemble, nous mobiliserons notre communauté pour porter haut nos revendications !

Défendre les libertés académiques et la liberté d'expression

Nos libertés de recherche et d'expression sont régulièrement menacées.

Car nos projets et nos résultats de recherche sont susceptibles de ne pas satisfaire les intérêts politiques de court terme ni les intérêts du patronat.

Ce sujet prend aujourd'hui toute son importance avec l'arrivée au pouvoir de politiques obscurantistes comme aux Etats-Unis ou en Argentine.

Le Comité Scientifique se doit de garantir ces libertés et de refuser toute instrumentalisation de son évaluation scientifique à des fins de censure, de pression et de répression politiques. Le déploiement massif des ZRR en est un exemple car c'est **en contradiction avec la décision n°83-165 DC du 20 janvier 1984 du conseil constitutionnel, qui impose « que la libre expression et l'indépendance des personnels soient garanties par les dispositions qui leur sont applicables »**

En tant qu'élu·es CGT, nous veillerons à ce que ces libertés soient respectées

Promouvoir l'égalité entre les unités de recherche

Nous revendiquons un retour de l'évaluation des structures de l'Inserm par l'Inserm.

Nous avons écrit en ce sens aux député·es pour demander la suppression du Hcéres, en effet :

la communauté a largement dénoncé des évaluations HCERES plus politique que scientifique et avec les conclusions qui ne reposaient pas sur de véritables arguments qualitatifs. Les objectifs et les critères d'évaluation ne sont pas publics, la composition des commissions ne l'est pas non plus, tous ses membres étant choisis dans une opacité complète.

Nous ferons en sorte, une fois élu·es, de défendre cette prérogative essentielle. Dans ce cadre la présence d'élu·e·s des personnels y est indispensable pour garantir un minimum d'indépendance et de transparence dans les procédures d'évaluation.

La mise en œuvre d'une évaluation sur des bases collégiales et des critères scientifiques

L'évaluation par les pairs est un des principaux atouts du statut de chercheur·se. Or, elle est constamment menacée par les indicateurs de performance qui exacerbent la notion d'excellence et tendent à effacer la personne derrière son indice -h (ou **indice de Hirsch** ou **h-index** en anglais) Cet indice ayant pour but de quantifier la productivité scientifique et l'impact d'un scientifique en fonction du niveau de citation de ses publications

L'insuffisance permanente des dotations globales nous contraint à une course aux financements contractuels, devenus indispensables pour mener à bien nos missions. Cette recherche de fonds, extrêmement chronophage pour peu de réussite (par ex en 2024 pour l'ANR le taux de réussite s'élève à 24,4%), influence fortement les orientations scientifiques. Elle engendre en outre une précarisation massive des personnels et provoque une perte de compétences injustifiable, en nous empêchant de pérenniser des collaborateurs pourtant essentiels.

Les élu·es SNTRS CGT, seront présents pour contrer les dérives d'une évaluation-sanction qui irait à l'encontre de l'intérêt des personnels

Nous ferons preuve de la plus grande vigilance lorsque des avis de fermetures de structures seront discutés. Ce type d'avis a un impact fort sur le devenir et la carrière de nos collègues.

Promouvoir l'égalité professionnelle

Nous serons attentifs lors de nos prises de position à l'égalité entre femmes et hommes c'est un moteur de notre engagement et nous serons attentives et attentifs aux biais de genre et dénoncerons systématiquement le plafond de verre qui bloque les femmes lors des promotions.


Nous combattons de même toutes autres formes de discriminations

Le SNTRS-CGT revendique un système de recherche publique où la place de la communauté scientifique est reconnue et un budget à la hauteur de nos missions

- ✓ Pour la défense de la recherche publique et de son personnel ;
- ✓ Pour un recrutement sous statut de fonctionnaire, au plus près de l'obtention des diplômes, afin que les métiers de la recherche gardent leur attractivité ;
- ✓ Pour un plan de titularisation à la hauteur des besoins, qui résorbera la précarité ;
- ✓ Pour des carrières attractives et la reconnaissance des qualifications ;
- ✓ Pour des financements récurrents qui permettent aux scientifiques d'exercer pleinement leur métier ;
- ✓ Pour arrêter les dérives managériales génératrices de souffrance et retrouver la sérénité au travail ;
- ✓ Pour lutter contre l'externalisation et la mutualisation ;
- ✓ Pour des choix scientifiques dans l'intérêt de la société civile et non soumis aux politiques ou aux marchés ;
- ✓ Pour que l'Inserm garde ses prérogatives nationales et son autonomie scientifique ;
- ✓ Pour que les avancées gagnées par l'Inserm soit au service du patient et non des intérêts privés ;
- ✓ Pour une politique de science ouverte indépendante de la prédation commerciale.

Ne laissez pas les autres s'exprimer pour vous !

VOTEZ ET FAITES VOTER SNTRS CGT !

| | NOM | Prénom | GRADE | Unité | Ville |
|---|----------------|---------------|-------------|---------------|------------------|
|  | TORRES | Magali | IEHC | U 1090 | MARSEILLE |
| | <u>DUSSERT</u> | Christelle | AI | U 1312 | BORDEAUX |
| | <u>GALLINA</u> | Claudia | IEHC | CIC 1433 | NANCY |
| | <u>SEITH</u> | Guillaume | IR | U 1258 | STRASBOURG |

Date limite du vote électronique le 26 mai 2026 à 15H

